



Syndicat national de l'administration scolaire et
universitaire et des bibliothèques – CLERMONT-FD

Fédération syndicale unitaire

23 juin 2015

Compte-rendu des CAPA 2015 concernant les adjoints administratifs (ADJAENES) et les Secrétaires administratifs (SAENES)

Remarques préliminaires

Malgré notre représentativité (élus en CAPA Adjaenes, Saenes, au CT Académique, aux CT du rectorat, de l'UBP, UDA, IFMA, en CPE) nous n'avons reçu aucune à nos deux demandes des 4 mars et 29 mai 2015 au Recteur pour disposer d'une liste de diffusion syndicale. C'est donc par nos propres moyens que nous transmettrons dorénavant les informations à l'ensemble des agents IATSS de l'académie, à commencer par les documents académiques rédigés ces derniers mois pour l'AENES (Tract RIFSEEP, compte-rendu CTA, tableaux des taux de promotions 2015-2017, etc.).

Concernant la tenue de ces CAPA, si nous avons, en amont, examiné chaque dossier, il faut noter qu'elles ont été menées au pas de course, avec un ordre du jour chargé (mutations et promotions en particulier) laissant selon nous insuffisamment le temps de dialogue nécessaire.

Nous demanderons pour les prochaines CAPA SAENES à disposer en amont des listes des collègues concernés par des demandes de formations, congés longue maladie ou longue durée, demandes de détachements pour que les élus puissent exercer un contrôle sur ces questions à partir de l'analyse des dossiers.

Le SNASUB-FSU examinera avec une attention particulière les demandes de détachement qui doivent recevoir un avis favorable **uniquement si le poste vacant sollicité n'est demandé par aucun agent relevant du corps pour lequel nous siégeons en CAPA.**

Pour cela, il faut que tous les postes vacants soient publiés et transmis dans des délais suffisants. Les élus SAENES SNASUB-FSU - AI-UNSA et FNEC-FP FO ont écrit au Recteur le 17 juin pour contester une mutation réalisée après la CAPA, au bénéfice d'un agent n'ayant pas déposé de dossier de mutation et sur un poste vacant non déclaré lors de la CAPA. **Cette mutation hors barème et hors CAPA est un précédent.** Nous avons contesté cette décision et demandé que le poste vacant soit attribué suivant le barème.

Promotions : Tableaux d'avancements et Listes d'aptitudes

Si au niveau national, le nombre global d'agents promus correspond bien aux textes réglementaires (arrêté du 12 novembre 2014, voir [notre document](#) sur notre site), c'est le Ministère qui fixe pour chaque académie le nombre de promus par grade, certaines ayant plus que la moyenne, d'autres en dessous. C'est le cas de l'académie de Clermont cette

année puisque en SAENES de classe supérieure, nous pouvions prétendre à 13 promotions quand 9 collègues au final ont été inscrits. En classe exceptionnelle, il y a eu 4 inscrits contre 7 possibles au niveau théorique. Nous espérons que cette situation ne se reproduira pas l'an prochain.

La requalification des emplois. L'Académie est oubliée !

Depuis des années, le SNASUB-FSU agit pour faire reconnaître le décalage entre les tâches accomplies par les agents et leur statut, revendiquant une vaste campagne de requalification des postes et le reclassement concomitant des agents concernés dans le corps supérieur. Le Ministère s'était engagé à l'automne 2014 à mettre en place un plan pluriannuel sur 2015-2017 qui concernerait 200 requalifications d'emplois par an de C en B et 100 emplois par an de B en A.

Bien que ce plan soit largement insuffisant, le CTA du 26 mars n'avait acté aucune requalification relevant de ce dispositif ! Pas une seule transformation de C en B, alors que la totalité de nos collègues Adjoints administratifs effectuent des tâches de B, parfois de A. Il y a bien eu 4 transformations de B en A, mais uniquement dues à l'augmentation des effectifs.

On nous avait répondu en groupe de Travail que ces transformations correspondaient aux engagements du Ministère. Mais l'Administration sait très bien qu'il s'agit de deux choses bien différentes et nous renouvelons notre demande d'une augmentation conséquente des transformations de postes de C en B et de B en A.

Listes d'aptitudes.

Pour les promotions en liste d'aptitude, le barème n'est pris en compte que de façon très partielle. Ainsi, pour les 5 collègues promus, leur ordre de classement dans le barème était respectivement 3ème, 5ème, 7ème, 18ème et 29ème.

La prise en compte d'autres critères par l'administration (Parcours professionnel, concours et admissibilité aux concours, rapport d'aptitude, avis du chef de service et acceptation de la mobilité par l'agent) aboutit donc à remettre en cause l'existence de ces barèmes sensés objectiver les promotions.

Pour le SNASUB-FSU, c'est le barème qui doit être le premier critère pris en compte. Pour les avancements, en revanche, c'est bien l'ordre du barème qui a été pris en compte, aussi bien chez les ADJAENES que chez les SAENES.

Mutations

Il y avait 6 possibilités d'accueil, c'est-à-dire les postes pour des agents venant d'autres académies. Seuls 5 collègues ont été mutés, suite à désistements.

Sur les postes profilés, l'Administration fait ce qu'elle veut !

Pour obtenir sa mutation sur ces postes, l'administration ne tient pas compte des barèmes mais de l'entretien. Ainsi, des collègues avec beaucoup de points ont été écartés au profit d'autres dont le profil convient davantage à la hiérarchie. On constate qu'il y a de plus en plus de postes profilés chez les SAENES. **Pour certains établissements, il n'y a aucune possibilité d'entrer par le biais du barème.**

Ainsi, au Rectorat, il y avait 3 postes vacants en SAENES, **tous profilés**, pour 15 demandes ! Dans le Supérieur, c'est la même chose avec des postes profilés systématiquement. D'autre part, par le biais de la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (la BIEP), les établissements du Supérieur ont de plus en plus recours au recrutement dits "au fil de l'eau", c'est-à-dire tout au long de l'année, en dehors des CAPA, sans aucun contrôle des représentants du personnel, et là encore sur postes profilés !

Nous avons contesté l'essor et l'existence de ces postes profilés qui remettent en cause l'égalité de traitement et donne tout pouvoir à la hiérarchie pour les mutations.

Il y a eu au total chez les SAENES, 21 mutations obtenues sur 54 demandes. 11 collègues sur les 21 mutés ont obtenu leur premier vœu.

Il y a eu au total chez les ADJAENES 27 mutations obtenues sur 53 demandes.

Pour votre défense individuelle et collective, si vous souhaitez des renseignements complémentaires, une demande d'intervention, nous nous tenons à votre disposition. Vous pouvez nous contacter par courriel ou par téléphone.

Vos commissaires paritaires académiques SAENES du SNASUB-FSU :

Martine Dupain (Collège Diderot d'Aigueperse) : martine.dupain@ac-clermont.fr

Farida Jaby-Kherroubi (Collège de la Comté à Vic-le-Comte) : Ce.0630072L@ac-clermont.fr

Vos commissaires paritaires académiques SAENES du SNASUB-FSU :

Sabine Martel, Rectorat (Clermont-Ferrand) : sabinesnasub63@gmail.com

Brigitte Broye, L.P. Raymont Cortat (Aurillac) : brigitte.broye@ac-clermont.fr

Pour consulter les informations concernant vos carrières, notre action au niveau académique, pour vous syndiquer, consultez notre page web :

<http://www.snasub.fr/spip.php?article1422>

**Rejoignez notre réseau de solidarité syndicale,
Adhérez au SNASUB-FSU !**

**SNASUB / FSU – Section académique – Maison du Peuple, place de la Liberté,
63000 Clermont-Ferrand - Téléphone : 06-62-89-94-30**

Émail : snasub.fsu.clermont-ferrand@snasub.fr

